

Autorité
de la concurrence



Référence à rappeler : 24-068 / 24-DCC-267

Dans le cadre de la prise de contrôle exclusif de 71 magasins anciennement sous enseigne Chauss'expo par le groupe Chaussea, et à la suite de la décision n° 24-DCC-267 du 6 décembre 2024, l'Autorité de la concurrence a agréé les sociétés suivantes :

- Le 1^{er} août 2025, la société Vétir (Gémo), en qualité de repreneur du :
 - Point de vente situé RN6, ZAC La Baronnie à Pont-de-Beauvoisin (73330)
 - Point de vente situé dans le centre commercial de la Vallée de Gruchet, rue de l'Abbaye, à Gruchet-Le-Valasse (76210)
 - Point de vente situé 2 rue Colonel Sorlin, à Roye (80700)
 - Point de vente situé Impasse des Burets, à Pont-Audemer (27500)
 - Point de vente situé 8 rue du servent, ZAC Les Tannes Basses à Clermont-L'Hérault (34800)

- Le 3 septembre 2025, la société Galerie Dressing Chaussures (GDC), en qualité de repreneur du :
 - Point de vente situé à « Les Maragolles » à Lexy (54720)
 - Point de vente situé Rue du Maréchal Foch, ZAC de Alzette à Audun-Le-Tiche (57390)

- Le 3 septembre 2025, la société Turri et Fils, en qualité de repreneur du :
 - Point de vente situé ZAC Les Terrasses de la Sarre, à Sarrebourg (57400)
 - Point de vente situé 7 rue de Bettendorf, à Hirsingue (68560)

Ces points de vente ont été cédés par les actes de cession des 1^{er} août 2025, 1^{er} et 3 septembre 2025, conformément à la lettre d'engagements du groupe Chaussea, annexée à la décision de l'Autorité de la concurrence n° 24-DCC-267 du 6 décembre 2024.